

## **LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

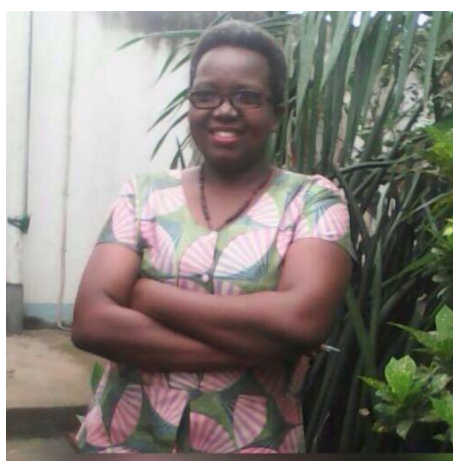
*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

*Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n° 100 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».*

**Semaine du 26 février au 4 mars 2018**



*En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 4 mars 2018, au moins 470 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.*

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>PAGES</b>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....	3
<i>0. INTRODUCTION</i> .....	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	<i>4</i>
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i> .....	<i>4</i>
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS</i> .....	<i>4</i>
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i> .....	<i>5</i>
<i>I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKUREET DES ADMINISTRATIFS</i> .....	<i>6</i>
<i>I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES</i> <i>ADMINISTRATIFS ET DES AGENTS DU SNR</i> .....	<i>7</i>
<i>II. AUTRES FAITS RAPPORTES</i> .....	<i>8</i>
<i>II. 1. UNE PERSONNE TUEE SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE</i> .....	<i>8</i>
<i>III. FAITS SECURITAIRES</i> .....	<i>8</i>
<i>III.1. ACTES D'INTIMIDATION</i> .....	<i>8</i>
<i>IV. CONCLUSION</i> .....	<i>10</i>

## ***SIGLES ET ABREVIATIONS***

***CNDD-FDD*** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

***ECOFO*** : *Ecole Fondamentale*

***FNL*** : *Front National de Libération*

***OPJ*** : *Officier de Police Judiciaire*

***PAM*** : *Programme Alimentaire Mondial*

***RANAC*** : *Rassemblement National pour le Changement*

***RDC*** : *République Démocratique du Congo*

***SNR*** : *Service National de Renseignement*

## ***0. INTRODUCTION***

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 6 personnes tuées dont 3 cadavres retrouvés, 5 torturée et 13 arrêtées arbitrairement.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des administratifs, des policiers et des militaires sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Le phénomène de cadavres retrouvés dans différents coins du pays a été relevé dans ce bulletin.

Ce bulletin relève des cas d'assassinat, de torture et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des présumés opposants du 3<sup>ème</sup> mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Des arrestations arbitraires liées au contrôle des cahiers de ménages et au vote du référendum pour le changement de la constitution, des actes d'intimidations liés au contrôle des récépissés à l'enrôlement au référendum et aux élections de 2020 ont été relevés dans ce bulletin.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

## ***I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME***

### ***I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### ***I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS***

##### **Une personne tuée en commune Buhiga, province Karuzi**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 février 2018 indique qu'en date du 25 février 2018, vers 20 heures, sur la colline et zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, Yampabire, un policier affecté au commissariat provincial de Karuzi, a tué son collègue prénommé Christian. Selon des sources sur place, Yampabire rentrait du cabaret après un malentendu avec ceux qui y étaient en les accusant d'avoir volé son téléphone. Arrivé à la maison, il a pourchassés sa femme et ses enfants en tirant en l'air. Des policiers sont intervenus et il s'est introduit dans sa chambre et a tiré sur l'un des policiers qui est mort sur le champ. Il a été arrêté le lendemain puisque il était à court de munitions. Trois jours plus tard, il a été infligé une peine à perpétuité après un procès de flagrance.

## ***1.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

### **Une personne tuée en province Cankuzo**

En date du 27 février 2018, vers 20 heures, Philippe Nteziriba, de la colline Murehe, zone Minyare, commune et province Cankuzo a été tué par des gens non identifiés quand il rentrait chez lui, à l'aide d'une machette et de couteaux. Selon l'OPJ Cankuzo et le procureur, Leonard Sindayigaya, la cause de cet assassinat reste inconnue.

### **Deux corps sans vie retrouvés en commune Busoni, Province Kirundo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 février 2018 indique qu'en date du 25 février 2018, sur la sous-colline Cimbogo, colline Gatete, zone Gatere, commune Busoni, province Kirundo, un corps sans vie de René Pacifique Ntwari, fils de Hanyagimfura et Ndere, déplacé du site de Kabanga depuis 1993 et un autre corps non identifié, ont été retrouvés juste à côté de la frontière du Rwanda. Selon des sources sur place, des Imbonerakure avaient arrêté René Pacifique Ntwari la veille en provenance du camp de Mahama. Puisqu'il n'avait pas de laissez-passer, il a préféré passer par un chemin clandestin et y a rencontré des Imbonerakure qui lui ont donné un téléphone et à appeler sa famille pour leur dire d'envoyer de l'argent pour le sauver. Au moment où sa famille était en train de chercher le moyen de transférer cet argent, la nouvelle leur est parvenue que le leur a été assassiné. René Pacifique Ntwari a été tué par des Imbonerakure cantonnés dans la réserve naturelle de Murehe où ils font des entraînements paramilitaires. Ces Imbonerakure proviennent des communes Busoni, Gitobe et Bwambarangwe. Les mêmes sources ajoutent que ces Imbonerakure cantonnés dans cette réserve de Murehe sont illégalement ravitaillés en vivres par les directeurs des ECOFO. Ces vivres sont donnés par le PAM en partenariat avec Action Agro-Allemande au programme des cantines scolaires.

### **Une personne tuée en commune Bugendana, province Gitega**

En date du 26 février 2018, vers 2 heures du matin, sur la colline Mutoyi, commune Bugendana, province Gitega, Evariste Ngenzi, représentant du parti CNDD-FDD dans la localité a été assassiné par deux militaires de l'armée burundaise. Il s'agit de l'Adjudant-chef Janvier Ndabahagamyé, chef de position Mutoyi et le Caporal-Chef Jonas Uwimbabazi, tous du 212<sup>ème</sup> bataillon commando de Gitega. Les deux militaires ont comparu en date du 27 février 2018 devant le tribunal de Gitega. Ils ont été condamnés à perpétuité et devront payer chacun 5 millions de fbu pour dédommagement à la famille. Une dame prénommée Sabine accusée de complicité a été condamnée à 20 ans de prison. Ces deux militaires avaient riposté à l'agression des jeunes Imbonerakure armés de cette colline. Cela a été évoqué, mais la justice de Gitega n'a pas voulu faire des enquêtes sur ces révélations se contentant de condamner ces militaires.

### **Une personne tuée en commune Gihanga, province Bubanza**

Le matin du 27 février 2018, un corps sans vie de Dieudonné Ngendakumana a été retrouvé à Ninga, zone et commune Gihanga, province Bubanza. Selon des sources sur place, Dieudonné avait été vu la veille dans un bistrot de boissons prohibées de la localité. Ceux qui l'ont tué lui ont également volé

une somme de plus de 400 000 fbu. Cinq personnes qui étaient avec lui dans le bistrot la veille ont été arrêtées pour enquête.

## ***I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE ET DES ADMINISTRATIFS***

### **Une personne torturée en commune Rango, province Kayanza<sup>1</sup>**

En date du 2 février 2018, sur la colline Rusave, commune Rango, province Kayanza, Jean Paul Niyonkuru a été tabassé par des Imbonerakure, dont Jean, Barazira, Rwamo et un autre surnommé Kidasha. Il était accusé d'être membre d'Amizero y'abarundi. Il est en train d'être soigné au CDS de Gasenyi de cette même commune.

### **Une personne torturée en commune Gitaramuka, province Karuzi**

En date du 28 février 2018, sur la colline et zone Ntunda, commune Gitaramuka, un homme du nom de Venant Coyitungiye a été tabassé par des Imbonerakure dont Nduwimana et Bucumi Eric. Selon des sources sur place, il a été accusé de travailler à la solde du Général Godefroid Niyombare et une rançon de 13.000 fbu lui a été demandée pour qu'il ne soit pas incarcéré. Venant Coyitungiye a été calomnié pour lui voler son argent, ajoutent les mêmes sources

### **Une personne torturée en commune Gitaramuka, province Karuzi**

En date du 2 mars 2018, sur la colline, zone et commune Gitaramuka, un enseignant prénommé Pascal originaire de la colline Kigozi de la même zone a été tabassé par le chef de zone Nyaruhinda prénommé Clément. Selon des sources sur place, Pascal a été accusé d'avoir dit que les fonctionnaires devraient s'aligner à part pour la réception de l'engrais chimique au chef-lieu de la commune. Il l'a tabassé en lui disant que les fonctionnaires ne votent pas favorablement pour le parti au pouvoir et qu'il faut les corriger.

### **Une personne torturée en province Gitega**

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 février 2018 indique qu'en date du 24 février 2018, le soir, Désiré Sindayihebura alias Musoni, journaliste d'Iwacu a été battu par Valentin Kubwimana, infirmier à Karuzi et Jean Berchmans, un volontaire à la radio « Ijwi ry'umukenyenzi », tous deux Imbonerakure de Giheta. Le forfait a été commis sur la colline Gisuru, commune Giheta au bar de Madame Micheline. Ils ont été arrêtés par la police puis incarcérés au cachot de la commune de Giheta. Les deux Imbonerakure ont été relaxés en date du 1<sup>er</sup> mars 2018 sur intervention du représentant du parti CNDD-FDD en commune Giheta.

### **Une personne torturée en commune Butaganzwa, province Kayanza**

En date du 2 mars 2018, un prénommé Simon de la colline Nkango, commune Butaganzwa, province Kayanza, a été battu quand il rentrait chez lui par 3 Imbonerakure, Claude Nduwimana alias

---

<sup>1</sup> Dans notre bulletin No 96, au lieu de **Jean, Barazira, Rwamo**, il s'agit plutôt de Jean alias Rwamo

Ziryezose, Jean Marie Itangishaka et un prénommé Ezéchiel. Selon des sources sur place, il a été accusé n'avoir pas sur lui son récépissé pour l'enrôlement au référendum constitutionnel. Des Imbonerakure souvent en tenue policière la nuit ont instauré un couvre-feu dans les différentes collines de la commune Butaganzwa et aucune personne ne peut circuler après 18 heures sans récépissé. Dans cette même commune, des actes d'intimidation à l'endroit de la population s'observent. Même les audiences auprès des administratifs sont conditionnées par la présentation de ces récépissés.

### **Une personne torturée en commune Rango, province Kayanza**

En date du 2 mars 2018, sur la colline Kabuye, commune Rango, province Kayanza, Simon Ndayizeye, membre du FNL aile d'Agathon Rwasa, a été battu chez lui par des Imbonerakure dont Emmanuel Muniho, Ngaruko et Philbert. Ils lui ont demandé le récépissé pour l'enrôlement au référendum et il le leur a présenté. Malgré cela, ils l'ont tabassé car ils l'ont exigé d'adhérer au parti CNDD-FDD, ce qu'il a refusé. En commune Rango, huit jeunes Imbonerakure font des rafles dans les ménages pour demander aux gens soupçonnés d'être des opposants « abakeba » les récépissés pour l'enrôlement au référendum.

### ***1.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES POLICIERS ET DES ADMINISTRATIFS ET DES AGENTS DU SNR***

#### **Une personne arrêtée en commune Matongo, province Kayanza**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 février 2018 indique qu'en date du 20 février 2018, en commune Matongo, province Kayanza, un prénommé Paul de la colline Kijuri, membre de la coalition RANAC a été incarcéré au cachot du commissariat provincial de Kayanza, accusé de recruter des rebelles. Selon des sources sur place, il a été arrêté sur ordre de Célestin Minani, représentant du parti CNDD-FDD au niveau communal.

#### **Une personne arrêtée en commune Gihanga, province Bubanza**

En date du 1<sup>er</sup> mars 2018, en zone Buringa, commune Gihanga, province Bubanza, Fundisho Jean Baptiste a été arrêté par des policiers de Gihanga accompagnés par des Imbonerakure et le chef de zone Buringa. Selon nos sources, Fundisho Jean Baptiste a été arrêté lorsqu'il se préparait pour aller enseigner en RDC. Sa famille a cherché dans des cachots de Gihanga mais en vain.

#### **Deux personnes arrêtées en commune Kiremba province Ngozi**

En date du 1<sup>er</sup> mars 2018 en commune Kiremba province Ngozi, Cyriaque Nkezabahizi, Administrateur de la commune Kiremba et Michel Mutama, directeur de l'ECOFO Kiremera et représentant d'une association de football dans la même commune, ont été arrêtés par la police et conduit à la prison centrale de Ngozi. Selon des sources sur place, leur arrestation est liée à un match de football qui avait eu lieu en date du 3 février 2018 dans la même commune entre l'équipe allélua FC du Président Nkurunziza et une équipe de la commune Kiremba. Selon les mêmes sources,

Cyriaque et Michel ont été accusés de vouloir assassiner le Président puisque Michel avait recruté dans son équipe des réfugiés congolais Banyamurenge du camp de Musasa.

### **Huit personne arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, Bujumbura Mairie**

En date du 3 mars 2018, des militaires et des policiers ont opéré une fouille perquisition, contrôle des cahiers de ménages, de reçus pour le paiement des frais d'enlèvement des déchets de ménages ainsi que des irréguliers de la 9<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup> avenue de la zone urbaine de Cibitoke, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, huit personnes de nationalité congolaise, toutes étudiantes à l'Université Espoir d'Afrique, ont été arrêtées. Elles ont donné en cours de route une rançon variant entre 5 000 fbu et 10 000 fbu pour être relâché, ajoutent les mêmes sources.

## ***II. AUTRES FAITS RAPPORTES***

### ***II. 1. UNE PERSONNE TUEE SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE***

#### **Une personne tuée en commune Rugombo, province Cibitoke**

Dans la nuit du 2 au 3 mars 2018, sur la 10<sup>ème</sup> transversale Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke, un homme non identifié ressortissant de la RDC a été tué par la population de cette localité l'accusant d'être parmi le groupe de voleurs de vaches. Selon nos sources, les autorités policières et administratives n'ont pas réagi. Le cadavre a été vite enterré.

## ***III. FAITS SECURITAIRES***

### ***III.1. ACTES D'INTIMIDATION***

#### **Des sports suspect en province Mwaro**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 3 mars 2018 indique que des sports intenses des Imbonerakure s'observent depuis le 24 février 2018 en zone Rorero, commune Bisoro. Selon des sources sur place, ces sports commencent vers 5 heures du matin et ces jeunes interchangent des collines pour ne pas être identifiés par la population. Certaines sources disent qu'ils sont encadrés par des militaires en congé et d'autres disent qu'ils se préparent pour le recrutement des militaires. Ce sport prend fin vers 6 heures du matin. L'administration préfère ne rien dire à ce sujet.

#### **Intimidation en commune Buhiga, province Karuzi**

En date du 4 mars 2018, en commune Buhiga, sur les collines Shanga, Kajeri et le centre-ville de la province Karuzi, Stanislas Manirakiza, représentant provincial du parti CNDD-FDD, a procédé à l'ouverture des permanences de ce parti. Selon des sources sur place, sur la colline Shanga cette autorité a annoncé que ceux qui ne se sont pas fait enrôler au référendum constitutionnel ne sont plus des burundais et que ce genre de personnes doivent être expulsées du pays pour les remercier de leur mauvaise foi.



### **Intimidation en commune Busoni province Kirundo**

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1<sup>er</sup> mars 2018 indique que depuis le 20 février 2018, en commune Busoni, province Kirundo, les habitants qui ne se sont pas fait enrôler sont battus par des Imbonerakure. Selon des sources sur place, ces habitants sont battus en présence de Salvator Muvunyi, ancien représentant du CNDD-FDD en commune Busoni et Vital le chef de zone Gatare.

#### ***IV. CONCLUSION***

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas d'assassinat, de torture et d'arrestation arbitraire et illégale ciblés à l'endroit des présumés opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont signalés.

Des actes d'intimidation liés au référendum pour le changement de la constitution de la République et aux élections de 2020, commis par des administratifs et des Imbonerakure, issus du parti CNDD-FDD constituent une source de menaces à la population.

Des contrôles des récépissés constituent une source de violation de certains droits de la population.